

PROJET Co intervention EPS multi activités pour les écoles élémentaires**Commune de RAMBOUILLET / Piloté par la circonscription**

DATE DE LA MISE A JOUR : SEPTEMBRE 2021

CONCERTATION PREVUE : à l'initiative du Conseiller Pédagogique

TEXTES DE REFERENCE :**SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES**

Loi N°2013-595 du 8 juillet d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

B.O spécial N° 11 du 26 novembre 2015

INTERVENANTS EXTERIEURS

CIRC. N° 92-196 du 3 juillet 1992 en excluant le § II.2

Circulaire d'accompagnement du dispositif départemental du 30 août 2011

SORTIES SCOLAIRES

CIRC. N°99.136 du 23 septembre 1999

CYCLISME SUR ROUTE

Charte départementale du 2 février 2012

CIRQUE

Circulaire départementale du 8 décembre 2011

INTERVENANTS

CONVENTION N°	Année	Intervenant	N° d'agrément N° carte professionnelle
Rambouillet Convention N°2 EPS-2020-0810G-002 Multisport	2020	RAZAFIMANDINBY THOMAS	ETAPS
		MARTY YVAIN	ETAPS

1°) ORGANISATION GENERALE**Cadre d'intervention des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives**

1. Sur proposition des enseignants qui s'inscrivent dans le projet de circonscription.
2. Administratif :
 - Programmation à renseigner par chaque enseignant et à transmettre, pour traitement, à l'IEN avant le 10 septembre.
 - Obligation de présence aux réunions organisées, pour faire vivre le projet.
 - Obligation de retourner le bilan de fin d'année, dans les délais.

Multi activités

Projet :	Intervention sur projet de classe, ou projet de cycle avec programmation pour chaque classe en lien avec le projet de circonscription
Programmation :	Intégrer l'activité, dans la programmation annuelle, voire dans la programmation de cycle
Public	C2 et C3
UA	Unité d'apprentissage de 8 séances à 10 séances
Effectif	Groupe classe
Durée	Intervention de 45 mn à une heure
Rôle	Co intervention effective (plutôt A2b)
Evaluation	Évaluation en fin de cycle, menée avec l'enseignant. Cf : livret personnel de compétences en EPS site de l'IEN
CR	<i>Bilan envoyé aux enseignants début juin pour une synthèse et une régulation du projet.</i>

2°) ENCADREMENT

L'encadrement de la classe est assuré par l'enseignant et l'intervenant extérieur, pour les activités ne nécessitant pas d'encadrement renforcé.

Pour les activités à encadrement renforcé, se conformer aux textes officiels.

3°) REPARTITION DES TACHES**L'enseignant participe effectivement à l'enseignement.**

Organisation pédagogique générale : co intervention

Mesures sanitaires : voir protocole

RENTREE SCOLAIRE 2020 - REPÈRES POUR LA REPRISE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID

 **Accueil**

Si vestiaires : pour le déshabillage, sous la responsabilité de l'enseignant.

1. Accueil du groupe classe et de l'enseignant, sur le lieu de pratique, par l'éducateur sportif.
2. L'enseignant veille à **respecter l'heure de prise en charge afin de permettre une séance pleine et entière.**
3. L'enseignant signalera à l'éducateur sportif concerné, les élèves ayant des difficultés particulières, les enfants en projet d'intégration ou les enfants en projet d'accueil individualisé. L'objectif est d'être au plus près des besoins spécifiques des élèves.

 **Appel**

Il est fait par l'enseignant en amont de la prise en charge.

 **Fin de séance**

Retour groupé avec vérification de l'effectif aux vestiaires et/ou en classe, sous la responsabilité de l'enseignant.

 **Organisation des déplacements ponctuels**

1. Le déplacement sur le lieu de pratique se fait sous la responsabilité de l'enseignant.
2. Tout déplacement d'un enfant en dehors du cadre du projet, doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'Éducateur sportif. L'enfant doit lui signaler son retour.

4°) EXEMPLE D'ORGANISATION D'UNE UNITE D'APPRENTISSAGE :

Séance 1	2	3	4	5	6	7	8 à 10 (par ex)
Séance diagnostique	Mise en place de l'enseignement, par des situations variées et répondant au niveau des élèves (différenciation).						Evaluation

- **Séance d'évaluation**

Une évaluation est proposée en fin d'Unité d'Apprentissage avec le support d'une fiche spécifique C2 ou C3, comportant quelques items, afin de mesurer les progrès de l'élève. (cf : livret de compétences en EPS)

Il est important d'insister **avec l'élève**, sur les progrès opérés entre le début et la fin du cycle.

- **Dispenses**

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité. Seul le certificat médical de contre indication à la pratique de l'EPS, justifie une dispense même temporaire.

Selon la nature de la dispense, l'élève accompagnera le groupe classe ou sera mis sous la responsabilité d'un autre enseignant à l'école.

- **Non venue d'une classe**

Les sorties et autres projets doivent s'envisager en dehors des créneaux de prise en charge.

Si pour une raison majeure, la séance doit être annulée, prévenir l'ETAPS, le plus tôt possible. Une séance de rattrapage pourra être envisagée si le planning de l'ETAPS le permet.

Coordonnées INTERVENANTS

Thomas Razafimandimby : 06 18 44 99 39/ thomas.razafimandimby @ rambouillet.fr

Yvain Marty : 06 18 44 50 36 yvain.marty @ rambouillet.fr

- **En cas d'absence de l'intervenant :**

La séance est annulée et reportée si son planning le lui permet.

- **Remplacement de l'enseignant absent :**

En cas d'absence de l'enseignant de la classe, l'enseignant chargé du remplacement (personnel ZIL ou échange de service) est informé du projet.

C'est pourquoi le présent document doit être disponible dans le cahier-journal, ou affiché sur le panneau réglementaire de la classe afin que le remplaçant prenne connaissance des modalités de prise en charge et de sécurité.

5°) PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

L'Enseignant et l'Intervenant voit qui assure les différentes tâches → A réfléchir en amont du cycle et à formaliser en fonction des questions suivantes.

- Qui alerte le 15 ?
- Qui reste avec le blessé pour le protéger, le réconforter ?
- Qui regroupe les enfants, les dirige dans un endroit calme (vestiaire, ou autre) ?
- Qui téléphone au directeur de l'école, à l'IEN de la circonscription ?
- Rejoindre l'école dès que possible avec le groupe-classe ?

RAPPEL :

1) L'enseignant n'accompagne pas l'enfant avec les secours.

2) L'enseignant a avec lui, quel que soit l'endroit où il va, son kit « premiers secours » regroupant la trousse 1ers secours, les fiches de renseignement élève, un sifflet, PAI...)